ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500
ecolesamueldechamplain.ca

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN TENUE VIRTUELLEMENT LE MARDI 15 MARS 2022, À 19 H VIA L'APPLICATION TEAMS SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME NADIA LARRIVÉE

Sont présents :

Beaudet, Isabelle, représentante des enseignants
Belley, Maryse, représentante des parents
Bergeron, Jean-Philippe, représentant des enseignants
Corbeil, Robert, représentant des parents
Côté, Martin, représentant des enseignants
Hayes, Karina, directrice
Laroche, Karine, représentante des parents
Larrivée, Nadia, représentante des parents
Limoges, Frédérique, représentante du personnel de soutien
Mercier, Judith, représentante des parents
Moreau, Hélène, représentante des parents
Roy, William, représentant des élèves
Tremblay, Olivier, représentant des parents
Tremblay-Routhier, Charles, représentant des enseignants
Van den Hoonaard, Lynn Cheryl, représentante des enseignants – *arrivée à 19h05*

Sont absents :

Ajdour, Ayoub, représentant des élèves
Forget, Pascale, représentante des parents (substitut)
Guillemette, Alain, représentant du personnel professionnel
Ngoupe, Eric Lunaud, représentant des parents
Rakotoniaina, Victor, représentant des parents (substitut)

Assistent également à la rencontre :

Comtois, Stéphanie, directrice adjointe
Duchesne, Fanny, directrice adjointe
Gagnon, Catherine, gestionnaire administrative d'établissement
Tremblay, Jean-Normand, directeur adjoint

Madame Geneviève Tremblay agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Mot de bienvenue

Madame Hayes, directrice, souhaite la bienvenue aux membres et cède la parole à madame Larrivée, présidente.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2022

Madame Larrivée fait lecture de l'ordre du jour.

CE-21/22-26 IL EST PROPOSÉ par madame Karine Laroche

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du 15 mars 2022 soit adopté.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2022
5. Suivis aux procès-verbaux des séances du 1er et 15 février 2022
6. Questions du public
7. Rapport des comités :
   7.1 Comité de parents
   7.2 Comité étudiant
8. Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées
9. Suivi au budget 2021-2022
10. Approbation de la programmation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école
11. Correspondance
12. Informations de la direction :
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2022

Les membres, ayant pris connaissance du document au préalable, sont invités à faire part de leurs commentaires.

CE-21/22-27 IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Corbeil

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain tenue le mardi 1er février 2022.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2022

Les membres, ayant pris connaissance du document au préalable, sont invités à faire part de leurs commentaires.

CE-21/22-28 IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Moreau

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain tenue le mardi 15 février 2022.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivis aux procès-verbaux des séances des du 1er et du 15 février 2022

Il n'y a pas de suivi.

6. Questions du public

Il n'y a pas de public.

7. Rapport des comités :

7.1 Comité de parents

Le représentant au comité de parents est absent.

7.2 Comité étudiant

Monsieur Roy informe les membres que la sortie d'hiver a été réalisée avec succès. En effet, les taux de participation ont été atteints (74 % au 1er cycle et 60 % au 2e cycle). Plusieurs commentaires positifs ont été reçus. Le comité a aussi organisé des activités pour la St-Patrick (match de hockey sur l'heure du midi avec distribution de matériel pour encourager l'équipe, jeu du trèfle chanceux avec prix de présence, etc.). Madame Larrivée souligne le dynamisme des jeunes et remercie les élèves pour l'organisation de la sortie d'hiver.

8. Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées

Madame Gagnon explique que les mesures dédiées et protégées peuvent être utilisées uniquement aux fins prévues par le ministère. Les montants sont révisés au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Une reddition de comptes doit être faite en fin d'année pour confirmer à quelles fins les sommes ont été utilisées.

Madame Larrivée demande pourquoi l'établissement n'a pas reçu de montant pour certaines mesures indiquées dans le tableau. Madame Hayes explique que certaines mesures ne concernent pas le secteur secondaire et d'autres sont centralisées au niveau du CSS (ex. : engagement d'une ressource qui travaille pour l'ensemble des écoles).

Madame Hayes explique que le ministère demande aux établissements de déposer les montants au CÉ afin d'attester que l'école les a bien reçus. Elle rappelle que les mesures dédiées et protégées ont aussi été expliquées et considérées lors de l'approbation du budget. Ces montants ont été confirmés dans les sommes reçues.

CE-21/22-29 IL EST PROPOSÉ par madame Judith Mercier

Que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain confirme que son centre de services scolaire lui a transféré les montants dans le cadre des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. Suivi au budget 2021-2022

Madame Gagnon projette et commente un document qui résume les dépenses prévues en début d'année pour chacun des postes budgétaires, ce qui a été dépensé jusqu'à maintenant et la projection pour la fin de l'année (déficit ou surplus). Pour le moment, nous avons utilisé 41% du budget global annuel.

Madame Gagnon souligne qu'une somme considérable du budget *Moyens d'enseignement (bibliothèque et informatique)* a été investie pour l'achat d'étuis de transport pour protéger les Chromebook prêtés à tous les élèves du 2e cycle. Elle rappelle que le Conseil d'établissement dispose d'un budget de 500$ et qu'il n'a pas été dépensé pour le moment.

Elle informe les membres des investissements prévus : installation de panneaux écrans entre les urinoirs, travaux de peinture, réparations diverses, etc. Elle note que les travaux au gymnase seront inclus dans le budget de l'an prochain, ce qui fera en sorte que nous aurons des surplus encore cette année.

Madame Larrivée questionne le budget restant de 60 000$ pour la réussite éducative, car il reste seulement un peu moins de deux mois d'école. Elle demande s'il est possible d'offrir du support additionnel d'ici la fin de l'année scolaire. Madame Hayes explique que le principal enjeu est au niveau de la disponibilité des ressources, et ce, malgré que des offres soient publiées à l'interne et à l'externe par les Ressources humaines du CSS et par l'école. Il y a aussi des contraintes de transport des élèves par les parents (tôt le matin / fin de journée) afin de leur offrir des services en dehors des heures de cours réguliers. Du tutorat et du soutien pédagogique sont aussi organisés durant les périodes de cours en assurant un deuxième enseignant en classe. Madame Hayes rassure les membres que tout ce qui pourra être organisé pour supporter les élèves d'ici la fin de l'année sera mis en place.

10. Approbation de l'organisation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école

Compte tenu des délais serrés, les membres ont été consultés par courriel pour l'approbation des activités suivantes :

- Lasertag et escalade (sec. 3-4) – 18 mars 2022
- Musée national des beaux-arts du Québec – 22 mars 2022
- Station Duchesnay - 23 mars 2022
- Lasertag et escalade (sec. 4-5) – 24 mars 2022
- Coupe des sciences à l'Université Laval – 29 mars 2022

CE-21/22-30 IL EST PROPOSÉ par madame Karine Laroche, appuyée par monsieur Olivier Tremblay,

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent la tenue des activités et sorties éducatives suivantes.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

12. Informations de la direction

12.1 Concours Forces avenir

Monsieur Jean-Normand Tremblay informe les membres que notre établissement a adhéré au concours *Forces avenir* qui reconnaît l'engagement des élèves et du personnel. Notre école est inscrite dans les catégories *Personnel engagé*, *Élève engagé* et *Élève persévérant*. Monsieur Tremblay énumère les candidatures retenues pour chacune des catégories (personnel engagé : M. Jean-Philippe Paré / élève engagé : William Roy / élève persévérant : Mathias Toy).

Il est possible de se présenter dans la catégorie régionale et provinciale. Un gala prestigieux aura lieu au Capitole de Québec pour clôturer le concours provincial. Les élèves ont la possibilité de remporter une bourse universitaire de 10 000$. Point de suivi

13. Questions diverses

13.1 Résultats Portail

Un parent mentionne que certains enseignants n'inscrivent pas encore de résultat sur le Portail parents. Il trouve dommage de ne pas pouvoir assurer de

suivis par rapport à l'évolution des travaux et évaluations de son enfant. Madame Hayes indique qu'elle comprend la préoccupation et que des rappels sont faits aux gens qui n'entrent pas de résultat. Le parent demande si la procédure est ardue pour les enseignants et si cela augmente leur charge de travail. Une enseignante confirme que c'est une opération facile, mais qu'elle peut dépendre de la façon de travailler et de comptabiliser les traces de chaque enseignant. Une autre enseignante indique que c'est une nouvelle plateforme et que certains sont en appropriation. Il y a aussi la pondération qui peut influencer l'entrée ou non des résultats. Madame Hayes mentionne que nous sommes à la première année d'appropriation de la nouvelle plateforme et qu'il est possible, pour l'an prochain, de prévoir de l'accompagnement pour les enseignants par rapport à l'entrée de notes, commentaires, interventions, observations et des rappels durant l'année.

Madame Larrivée demande à la direction de préciser quelle est la responsabilité des enseignants à l'égard des suivis et communications aux parents. Madame Hayes précise qu'une communication mensuelle est obligatoire pour les élèves à risque ou en situation d'échec. Il est important de mentionner que les parents peuvent communiquer avec les enseignants tout au long de l'année scolaire s'ils ont des préoccupations ou des questionnements. La communication, de part et d'autre, permettra les suivis adéquats.

Un parent mentionne que la durée des réunions lors de la rencontre de parents (cinq minutes) n'est pas suffisante. Madame Hayes rappelle que les rencontres en novembre duraient huit minutes, mais que l'offre n'était pas suffisante en termes de nombre de plages de rendez-vous (possibilité de seulement 20 parents par enseignant). La durée de cinq minutes permet d'augmenter cette offre. Actuellement, la prise de rendez-vous est centralisée au secrétariat, ce qui ne permet pas de personnaliser l'agenda de chaque enseignant en fonction du niveau et de la matière enseignés (qui ont des impacts sur la demande). La direction reçoit tous les commentaires et a le souci d'améliorer le fonctionnement.

Au premier cycle, on note toujours une bonne participation des parents. Au deuxième cycle, certaines matières sont plus sollicitées que d'autres.

Des membres soulignent que le déroulement des rencontres est plus agréable en virtuel. Il permet de sauver du temps et d'éviter l'impatience des files d'attente, le déplacement à l'école, etc.

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Robert Corbeil propose à 20 h que la séance soit levée.

Madame Hayes mentionne que les deux prochaines rencontres auront lieu en présentiel.

La présidente,
Nadia Larrivée

La secrétaire,
Geneviève Tremblay